

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°19-2008
du 26 août 2008

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT aura lieu à partir du Lundi **06 juillet 2009**.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Siège social	: La Poste Tunisienne, rue Hédi Nouria -1030- Tunis
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Type	: SICAV Obligataire
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Capital initial	: 1 000 600 DT répartis en 10 006 actions de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 26 août 2008
Promoteur	: La Poste Tunisienne
Gestionnaire	: SIFIB-BH
Dépositaire	: BH
Distributeurs	: La Poste Tunisienne

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 12 mai 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.